

# L'HYPOTHÈSE DE TRAVAIL DANS LA RÉFORME SOCIALE

GEORGE HERBERT MEAD

**L**a tentative de faire une place à la théorie de la réforme sociale parmi les sciences inductives entraîne un certain nombre de conséquences qui méritent d'être soulignées<sup>1</sup>. Ce à quoi je voudrais ici faire référence, ce sont les implications de cette hypothèse.

Le socialisme, sous une forme ou une autre, sous-tend la pensée qui dirige et inspire la réforme. Si l'on a reconnu l'impuissance des utopies socialistes à conduire à de meilleures conditions, et si les opportunistes ont pris la place des programmeurs, l'hypothèse selon laquelle il sera, par une législation constructive, possible de produire des changements radicaux, qui conduiront à une plus grande égalité sociale, est encore très largement répandue. Le succès de la propriété municipale, en ce qui concerne les moyens de transport et les divers besoins communs au sein des villes, a suscité l'attente d'un succès analogue dans d'autres industries, dès lors qu'elles sont organisées de façon à devenir ce que l'on appelle des « monopoles naturels ». Je pense qu'une bonne part de cette confiance est inspirée par des conceptions socialistes, au caractère essentiellement *a priori*, plutôt que par une étude des conditions qui s'expriment dans ces intérêts municipaux. Souvent, nous ne remarquons pas que le gouvernement en tant qu'institution a substantiellement changé de caractère dès lors qu'il a endossé ces nouvelles fonctions. Le gouvernement est devenu une entreprise commerciale, qui relève alors du monde des affaires selon les termes fixés par ce dernier. Il a assumé d'investir un certain capital, pour lequel il n'y a plus de risque commercial, dans l'intérêt de ses membres, et il s'est engagé à poursuivre une entreprise dont les méthodes et la technique sont déjà établies. En un mot, la municipalité est devenue un organisme commercial opérant au profit de ceux qui le composent, et elle n'est donc pas différente en principe de toute autre société par actions. Le nombre d'entreprises dans lesquelles un tel organisme pourrait s'engager, en tant qu'organisme commercial, est jusqu'à présent nécessairement limité. Et nous n'avons aucune raison de penser qu'en fin de compte ce que la municipalité pourra gérer avec succès sera déterminé par autre chose que la logique des affaires. Il n'y a aucune raison (368) qui

interdirait au gouvernement allemand, en tant que personne sociale, de racheter et d'administrer une entreprise comme les chemins de fer. Pour autant, il devrait alors seulement la diriger selon les principes qui régissent le monde industriel dans son ensemble. Il se peut qu'il y introduise les réformes qu'exige le sentiment public, lequel s'exprime dans la législation, et ce, plus tôt qu'il ne le fera dans d'autres domaines. Mais il tend aussitôt à devenir aussi conservateur qu'il l'est dans d'autres grandes entreprises, et il doit s'adapter aux exigences du monde des affaires dont il est partie prenante. Le gouvernement a alors des fonctions distinctes. D'une part, il met au centre de l'attention et il exprime le sentiment public dans la soi-disant législation, et il mène une activité de police, nationale et internationale, contre les classes de la société et les pulsions humaines qui ne sont pas encore aussi organisées socialement qu'elles le sont chez la plupart de ses membres, animés par leurs pulsions dominantes. D'autre part, en tant qu'institution aussi nettement indépendante que toute autre corporation existante dans cette communauté, il peut s'engager dans un nombre très limité d'activités industrielles et commerciales, que l'évolution des affaires a portées à un point de perfection tel qu'elles opèrent dans son domaine en toute sécurité.

Tout en prenant acte de cette possibilité, nous devons, par ailleurs, reconnaître tout aussi distinctement que les fonctions du gouvernement, en tant qu'institution, fusionnent à la même vitesse avec celles du monde industriel qu'il est censé contrôler. Non seulement l'ensemble du travail législatif dépend du sentiment public, du moins dans les pays démocratiques, mais il trouve en permanence une expression plus entière à travers d'autres canaux de la vie publique. La presse, sous ses diverses formes, journal et magazine, accomplit des changements qui sont censés découler de l'action gouvernementale. Dès lors qu'il devient possible de focaliser le sentiment public sur une question, dans le délicat organisme de la communauté moderne et civilisée, son action est aussi efficace que si le mandat provenait d'assemblées législatives, et souvent plus, encore. Cela est vrai, non seulement de la réaction publique à la justice de mouvements comme

ceux de grandes grèves (*strikes and lock outs*), mais également de l'interprétation des méthodes de l'activité industrielle et commerciale. Ce que le tribunal accomplit en réinterprétant les lois est de plus en plus assuré par (369) la simple organisation du monde des affaires – une organisation qui dépend de manière très immédiate de la publicité croissante. L'étude des classes criminelles et déficientes, en tant qu'expression des conditions du corps social dans lequel on les rencontre, et leur traitement de ce nouveau point de vue, ainsi que le mouvement vers l'arbitrage en vue de la résolution des dissensions internationales, tout indique un transfert de fonctions, jusque-là censées être propres au gouvernement, vers des activités qui relèvent de la simple organisation de la communauté, indépendamment du gouvernement en tant qu'institution distincte. Par ailleurs, ce qui est assurément l'une des plus importantes fonctions attribuées au gouvernement, et qui est caractéristique de l'époque, est le travail en commission, qui n'est qu'une partie d'un processus général consistant à rendre davantage public ce qui se passe dans le pays et dans le monde. Ce travail est souvent effectué non pas par une commission législative, mais par l'université ou par la presse. En essayant de prévoir quel sera le résultat de ce mouvement de promotion de la propriété municipale, nous devons donc tenir compte non seulement du développement du corps municipal et de l'industrie qu'il dirige, mais également des transformations d'un gouvernement qui change complètement et aussi rapidement que le monde industriel et commercial.

J'ai évoqué ces éléments pour illustrer l'attitude que les réformateurs sociaux doivent adopter vis-à-vis de leurs problèmes. Il est impossible d'anticiper quelque condition future qui dépendrait de l'évolution de la société d'une manière telle que l'on serait capable de régler sa conduite selon une telle anticipation. C'est toujours l'inattendu qui se produit, car nous devons prendre en compte non seulement le changement immédiat qui va se produire, mais aussi la réaction en retour du monde entier dans lequel ce changement a lieu. Aucune prescience humaine n'est à la hauteur. Dans le monde social, nous devons reconnaître que l'hypothèse de travail est la forme sous

laquelle toutes les théories doivent être formulées, de même qu'elles le sont dans les sciences de la nature. Le critère le plus élevé que nous pouvons présenter est que l'hypothèse doit *fonctionner* (*work*) dans le complexe de forces dans lequel nous l'introduisons. Nous ne pouvons jamais dresser un état détaillé des conditions qui doivent être finalement atteintes. Nous disposons d'une méthode, et d'un contrôle par l'application, et non d'un idéal à atteindre.

Comme on l'a dit, cette attitude est celle du chercheur dans le laboratoire (370), que son travail demeure purement scientifique ou qu'il soit appliqué immédiatement à des conduites. Sa prescience ne s'étend pas au-delà de la mise à l'épreuve de son hypothèse. Si elle est couronnée de succès, le chercheur peut reformuler son monde à partir de cette perspective et trouver là le fondement d'une enquête plus approfondie, qui prendra toujours à son tour la forme d'un problème. On trouvera à nouveau la solution de ce problème dans la possibilité d'une intégration de cette proposition hypothétique dans le tout dans lequel elle apparaît. Le chercheur doit reconnaître que cet énoncé n'est au mieux qu'une hypothèse de travail, c'est-à-dire qu'il sait qu'une enquête plus poussée montrera que sa première formulation du monde n'était que provisoirement vraie, et qu'elle doit être fausse du point de vue d'une connaissance plus large. En effet, toute vérité partielle est nécessairement fausse quand on la rapporte à la connaissance plus complète à laquelle on parviendra par la suite. Même les axiomes d'Euclide ne sont pas vrais aujourd'hui au sens qu'ils avaient pour Euclide. En un mot, notre confiance à l'égard des résultats de la science et de l'application générale de l'intelligence au contrôle du monde physique se fonde non pas sur une connaissance du tout de l'univers tel qu'il est, mais sur la foi en son caractère rationnel en général, qui trouve peut-être sa meilleure expression dans le succès des hypothèses de travail.

Dans la réforme sociale, soit l'application de l'intelligence au contrôle des conditions sociales, nous devons partir d'un présupposé analogue, qui prend la forme d'une croyance au caractère

essentiellement social des pulsions et des efforts humains. Nous ne pouvons pas rendre sociales les personnes par un acte législatif, mais nous pouvons permettre à la nature essentiellement sociale de leurs actions de s'exprimer dans des conditions qui la favorisent. La forme que prendra cette organisation sociale dépend de conditions qui sont nécessairement hors de notre portée. Nous partons du principe que la société humaine est régie par des lois qui impliquent sa solidarité, et nous tentons de les découvrir en vue de les utiliser, de la même manière qu'en sciences de la nature, on présuppose que le monde dans son ensemble est régi par des lois qui impliquent l'interaction de toutes ses forces, et que ces lois peuvent être découvertes et utilisées pour l'organisation ultérieure du monde, dans la mesure où on en fait partie.

Se joue là, cependant, une distinction qui est d'une importance considérable. Dans le monde physique, nous considérons que, dans une certaine mesure, nous sommes extérieurs aux forces à l'œuvre. Et (371) nous évitons donc la difficulté qu'il y a à harmoniser le sentiment qui est celui de l'initiative humaine avec la reconnaissance de séries qui sont nécessairement déterminées. Dans la société, nous sommes les forces sur lesquelles on enquête, et si nous allons au-delà de la simple description des phénomènes du monde social pour tenter de les réformer, il semble que cela implique la possibilité de changer ce que, dans le même temps, nous présupposons être fixé de manière nécessaire. La question, si on l'énonce de façon plus générale, est alors : quelle est la fonction de la conscience réflexive dans ses efforts pour orienter la conduite ? La réponse habituelle est que nous portons en pensée le monde tel qu'il devrait être, et que nous façonnons notre conduite pour le faire advenir. Comme nous l'avons déjà vu, si cela implique une vision de surplomb (*given in the mount*) qui représente en détail ce qui doit être, nous sommes totalement incapables de la concevoir. Et toute tentative pour orienter la conduite en fonction d'une idée fixe de ce que sera le monde du futur n'est pas seulement vouée à l'échec, elle est en outre pernicieuse. La conception d'un monde différent nous est toujours donnée comme le résultat

d'un problème particulier qui implique un réajustement du monde tel qu'il est, non pas pour correspondre à l'idéal d'un univers parfait, dans tous ses détails, mais pour pallier une difficulté présente. Et l'épreuve de cet effort réside dans la possibilité, pour ce réajustement, de s'adapter au monde tel qu'il est. La conscience réflexive ne nous transporte pas alors vers le monde tel qu'il devrait être, mais introduit notre propre pensée et notre propre effort dans le processus même de l'évolution ; et l'évolution au sein de la conscience, devenue réflexive, a l'avantage sur les autres évolutions que la forme ne tend pas à se perpétuer telle qu'elle est, mais s'identifie au processus de développement. Notre conscience réflexive, en ce qu'elle s'applique à la conduite, est donc une identification de notre effort au problème qui se présente et au processus de développement par lequel il est surmonté. Elle atteint sa plus haute expression dans la formulation scientifique du problème, ainsi que dans la reconnaissance et l'emploi de la méthode scientifique et du contrôle par la science.

\*

## NOTES

**1** Ce texte de George H. Mead, « The Working Hypothesis in Social Reform », paru en 1899 dans l'*American Journal of Sociology* (5, 3, p. 367-371), a été traduit de l'anglais au français par Daniel Cefaï et Mathias Girel.